

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet - 5 AVR. 2010
Publication - 9 AVR. 2010
Pour le Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2010-5-5-2

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE MULHOUSE - AVENANT ANRU 7ÈME PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I – 11è/01 du 9 décembre 2005, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2006-2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes,
- VU la délibération n° CG 2006/III – 11è/14 du 23 juin 2006 relative à l'avenant de la convention de partenariat pour l'investissement avec la Ville de Mulhouse 2006-2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de MULHOUSE, la programmation de deux opérations structurantes dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine telles qu'elles figurent en annexe du rapport et pour lesquelles le Département s'engage financièrement pour un montant de 201 929,00 €.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F232, imputation 0-204-71-20414-2832-006 : Partenariat avec la Ville de MULHOUSE.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions